

CONVOCAATION

Le Conseil municipal est convoqué en réunion ordinaire le mardi 30 mai 2017 à 20 h 30.

Allerey-sur-Saône, le 22 mai 2017,

Le Maire,
Jean-Paul DICONNE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

22 mai 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente mai à vingt heures trente le Conseil Municipal d'ALLEREY SUR SAONE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DICONNE, Maire.

Présents : Stéphanie CARMILLET, Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, , Michel LAUQUIN, Gérard MICONNET, Sophie MILLION, Philippe PERONNET, Sandra PRATS, Michel ROY.

Absents excusés : Marie-Laure BLANCHARD (pouvoir à Sandra PRATS), Jean-Pierre LAPALUS (pouvoir à Jean-Paul DICONNE), Pierre RAGEOT (pouvoir à Jocelyne CLEMENT)

Absent : Bernadette GIRARDEAU

Secrétaire de séance : Philippe PERONNET

1 – Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal

2 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

- les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations à compter du 1^{er} janvier 2017,
- la proposition d'avancement de grade à compter du 1^{er} septembre 2017 pour certains agents,
- le recrutement à compter du 1^{er} décembre 2017 suite à la fin du contrat aidé d'un agent technique à temps plein,

Les membres du Conseil municipal fixent l'effectif les emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, et :

- suppriment à compter du 1er septembre 2017 un poste d'adjoint technique territorial, deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe et un poste d'ATSEM principal de 2ème classe,
- créent à compter du 1er septembre 2017 un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, un poste d'ATSEM principal de 1ère classe.
- créent à compter du 1^{er} décembre 2017 un poste d'adjoint technique à temps complet.

Les temps d'emploi restent inchangés.

3 – Location abri de chasse

La société de chasse d'Allerey sur Saône a installé un abri de chasse sur la parcelle communale cadastrée section ZS n°16 dans la forêt communale avec l'accord de l'Office National des Forêts.

Le bail arrive à échéance le 30 juin prochain.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour reconduire le bail dans les mêmes conditions et donne pouvoir au maire pour signer la convention d'occupation du terrain qui sera instituée entre la commune et la société de chasse d'Allerey-sur-Saône.

4 - Subvention association

Monsieur le Maire présente la demande de subvention reçue le 28 avril 2017 de la Chorale des deux rivages de Saint Loup Géanges et rappelle la délibération du 28 mars 2017 relative au vote des subventions aux associations en fonction du nombre d'adhérents et d'élèves résidant sur la commune d'Allerey-sur-Saône,
Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue la somme de 20 € par adhérents domiciliés sur la commune, au même titre que les autres associations, soit 120 € pour l'année 2016-2017.

5 - Fonds de relance de l'investissement public local (FRIPL)

Travaux de voirie : Le Maire rappelle aux membres présents les délibérations prises les 8 avril 2015, 29 mai 2015 et 6 novembre 2015 relatives au programme pluriannuel de travaux de voirie.

Il convient de programmer les travaux de voirie 2017, coût 30 035.92 € HT :

- Rue de la Gare	10 003.86 € HT
- Rue du Beau Rivage	3 748.97 € HT
- Rue du Petit Pussey	13 123.34 € HT
- Route de Chalon	539.06 € HT
- maîtrise d'œuvre	2 620,69 € HT

De plus, il est prévu l'acquisition de matériel, coût 2 313.87 € HT :

- Ponceuse à bande.....	330,12 € HT
- Barrières de sécurité	545,00 € HT
- Sonorisation.....	299,00 € HT
- Cuve transport eau.....	349,00 € HT
- Ordinateur portable.....	790,75 € HT

Les membres du Conseil, à l'unanimité :

- Acceptent ce projet tel qu'il est présenté avec une estimation chiffrée à 32 349 ,79€ H.T.
- Décident de solliciter l'aide du Grand Chalon au titre du fonds de relance de l'investissement public local,
- Etablissent le plan de financement suivant :
Coût 32 349 ,79€
Subvention demandée FRIPL 16 174,89 €
Fonds propres 16 174,90 €
- Donnent pouvoir au maire pour traiter cette opération
- Autorisent le maire à signer tous documents correspondants à ce dossier.

6 - Restauration du tableau « Le Christ enfant bénissant »

Dans le cadre du programme de restauration du patrimoine mobilier de la commune d'Allerey sur Saône, l'attention de Monsieur le Maire avait été appelée par la conservation des Antiquités et Objets d'Art de Saône et Loire sur un tableau provenant de l'église paroissiale.

Il s'agit de l'œuvre du peintre Claude Lebault représentant *Le Christ bénissant*, classée Monument Historique le 4 juillet 1903.

Cette toile avait été retrouvée par Monsieur le Maire, il y a plusieurs années, à la sacristie dans un état catastrophique : sans châssis, chiffonnée, avec un écaillage généralisé et de nombreuses lacunes.

Deux interventions ont déjà permis le traitement du support en 2014 et le nettoyage complet et approfondi de la couche picturale en 2015.

Il s'agit aujourd'hui de procéder à la restauration de la couche picturale et à la confection du cadre.

Les devis réunis s'élèvent respectivement à 9 530 € HT pour le traitement de la couche picturale (devis Lemot du 26/10/2016) et à 895 € HT pour le cadre (devis des Cadres Gault du 26/04/2017).

La protection de cette œuvre au titre des Monuments Historiques permet à sa restauration de bénéficier de subventions de l'Etat et du Conseil départemental de Saône et Loire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorisent la programmation de cette dépense
- sollicitent de l'Etat et du Conseil départemental de Saône et Loire les subventions auxquelles elle ouvre droit.
- autorisent le maire à signer tous documents correspondants à ce dossier.

7 – Installation de communications électroniques Free Mobile

En janvier 2017, la société Free Mobile a contacté la commune pour une recherche de site dans le but d'implanter une antenne-relais. Après plusieurs visites sur site, il s'est avéré que la parcelle ZI 24 « Le Sentier » présentait toutes les caractéristiques pour la réalisation de cette implantation.

La société Free Mobile a déposé en mairie le dossier d'information le 11 mai dernier. Il est librement consultable par tout administré.

Un contrat de bail est proposé entre la mairie, propriétaire du terrain, le fermier de cette parcelle et la société FreeMobile.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorisent le Maire à signer le contrat de bail joint en annexe,
- autorisent Free Mobile à déposer toute autorisation d'urbanisme liée à ce contrat de bail.

8 – Décisions modificatives

Sur présentation de M. le Maire, les membres du conseil adoptent, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

Budget principal : suite à la demande des services du Trésor public pour des réimputations comptables, une décision modificative, n'entraînant aucune dépense ou recette nouvelle est nécessaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2151 : Réseaux de voirie	2 700,00 €			
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		2 700,00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	2 700,00 €	2 700,00 €		
D 2151 : Réseaux de voirie		39 550,00 €		
D 2152 : Installations de voirie	39 550,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	39 550,00 €	39 550,00 €		
R 1328 : Autres				8 048,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				8 048,00 €
R 2161 : Oeuvres et objets d'art			8 048,00 €	
TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles			8 048,00 €	
Total	42 250,00 €	42 250,00 €	8 048,00 €	8 048,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Budget Legs Frédéric Leblanc : Suite à la demande des services du Trésor public, il est obligatoire d'amortir la participation du CCAS versée l'an dernier au budget principal dans le cadre des travaux dans les écoles. Cet amortissement doit commencer cette année, pour une durée de 30 années.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 000,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 000,00 €			
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		2 000,00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entr e section		2 000,00 €		
Total	2 000,00 €	2 000,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2132 : Immeubles de rapport		2 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 000,00 €		
R 28041412 : Cne GFP : Bâtiments et instal.				2 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entr e section				2 000,00 €
Total		2 000,00 €		2 000,00 €
Total Général		2 000,00 €		2 000,00 €

9 – Questions diverses

- **Permanence des élections**

Mise en place du tableau de permanence des élections législatives dimanche 11 juin et dimanche 18 juin

- **Ecole de voiles sportives chalonnaise sur le domaine de la Roseraie**

Présentation des Voiles sportives chalonnaises, association dont le siège social se situe à Chalon-sur-Saône, dont l'objectif est de contribuer à l'épanouissement des enfants, adolescents et adultes par la pratique d'activités de plein air et de découverte et en particulier les sports de glisse.

- **PLUi**

La prochaine réunion sur le règlement du PLUi aura lieu jeudi 8 juin 2017 de 16 h à 18 h. Le projet de règlement a été reçu vendredi 19 mai et transmis à tous les conseillers. Il est à étudier car il sera abordé lors de cette prochaine réunion.

- **Lotissement**

Un point est fait sur le projet d'avancement du lotissement. En raison du décès d'un des propriétaires auprès de qui la commune devait acquérir le terrain, le notaire prévoit 6 mois pour liquider la succession. A ce jour, un courrier a été reçu pour réserver éventuellement une parcelle.

- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation**

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L. 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée :

- que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

Propriétaires sortants	Situation du bien
NIQUET Bernard	1 rue du Moulin

- que les devis suivants ont été signés :

- avril 2017 – ordinateur portable – 948,90 € TTC
- mai 2017 – menuiserie MAM (volets) – 1 864,85 € TTC
- mai 2017 – porte salle des fêtes – 2 319,59 € TTC

- que le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016 s'élève à 290,60 €,
que le montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz pour l'année 2017 s'élève à 0,00 €,
soit un montant total dû de 291 € (règle de l'arrondi à l'euro le plus proche appliquée).

- que la salle des fêtes sera mise à disposition gratuite les mercredis de 16 h à 18 h à partir du 6 septembre prochain au Club « Stars Verdunoises », association de majorettes, pour leurs entraînements.

- Mme CARMILLET signale des problèmes d'incivilité route de Baignant : tontes à des heures tardives, utilisation du taille-haie le dimanche après-midi, aboiements de chiens... Un courrier rappelant les règles sera adressé à la personne responsable de ces actes.

- Elle signale également la présence de nombreux gravillons route de Baignant et rue de la Gare. M. DESCHAMPS, adjoint à la voirie, contactera la société GUINOT afin qu'elle installe les panneaux signalant la présence de ces gravillons.

La séance est levée à 22 h 10. La date du prochain conseil est fixée au mardi 20 juin 2017 à 20 h 30.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le mercredi 31 mai 2017, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Ont signé,
Le Maire

Les Conseillers,

Jean-Paul DICONNE